

Arrêté no 45 du Conseil général

Séance no 18 du 20 décembre 2004

Le Conseil général de la commune municipale de Les Bois

- vu le message no 17 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrêté :

1. La demande de naturalisation, présentée par M. Boketsu Curtis Yann, est approuvée.
2. Cet arrêté est rendu public par affichage du 21 décembre (art. 9 RO)
3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 21 décembre 2004

Conseil général Les Bois

Le président :

Le secrétaire :

J.-M. Jobin

C. Gagnebin